

La rentrée 2005 au Lycée Saint-Exupéry de Mantes (78) est particulièrement calamiteuse :

- 1) Ni Proviseur Adjoint, ni Gestionnaire affectés le 1^{er} septembre
- 2) des groupes de langue (allemand) entre 25 et 30 élèves en Terminale générale, en dépit de la consigne ministérielle d'abaisser ces classes à 20 élèves maximum.
- 3) des élèves affectés dans d'autres lycées alors qu'ils souhaitaient suivre une option qui n'existe qu'à Saint-Exupéry, par manque de places disponibles dans les classes.
- 4) Des effectifs très lourds (35 élèves) dans la plupart des classes, notamment en Seconde, alors qu'un protocole signé en 1991 avait permis de maintenir les effectifs à 30 élèves maximum sur ce niveau notamment. Effet secondaire de la mobilisation des parents, des élèves et des personnels à la rentrée 2004 qui avait permis la création d'une classe de 1^{ère} L supplémentaire : les effectifs de Terminale L sont les moins lourds cette année.

Dés la pré-rentrée, à l'appel du SNES, des assemblées générales se sont tenues, des revendications ont été transmises au Rectorat avec demande d'audience à la clé.

Il aura fallu tout l'appui de la section académique du SNES et l'annonce d'un mouvement de grève pour qu'une délégation soit reçue par Monsieur B. MAHOUX .

Les membres de la délégation, soutenus par une grève massive des enseignants, ont tenté de démontrer la spécificité du Lycée (1) seul établissement de la ville à ne pas être classé APV, pour faire admettre à leurs interlocuteurs qu'il y avait lieu de calculer la DHG du Lycée sur la base de 30 élèves par classe comme c'était le cas il y a encore deux ans. Ils ont réclamé le remplacement des personnels manquants et dénoncé le transfert de l'agence comptable du lycée, même provisoire, vers le Lycée Condorcet (Limay). Ils ont défendu les options ouvertes dans leur établissement devant un représentant du recteur qui n'hésitait pas à affirmer que le Lycée vivait au-dessus de ses moyens !

Depuis, les enseignants absents ont été remplacés, un TZR nommé pour dédoubler les groupes d'allemand en terminale générale, le transfert de l'agence comptable confirmé, le proviseur adjoint toujours pas affecté, des HSE attribuées (ce qui ne permet évidemment pas de créer les deux classes de seconde réclamées).

Les personnels ont :

- profité de leur mobilisation et du soutien d'une conseillère régionale pour faire avancer d'autres dossiers concernant le parking, la maison des lycéens, les installations sportives (le lycée ne compte aucun de ces équipements). Des contacts sont établis avec les techniciens chargés du suivi de ces dossiers.
- Alerté les parents d'élèves en les tenant informés et en essayant de les faire s'impliquer dans les actions futures
- Demandé une banalisation des cours, pour discuter des choix pédagogiques du Lycée, qui semblent plus ceux du chef d'établissement (qui prévoit 40h de soutien en seconde alors que les élus réclamaient la création d'une seconde supplémentaire), que celui des équipes pédagogiques
- Donné rendez vous pour la manifestation du 4 octobre : c'est bien la politique de ce gouvernement en matière d'emploi et de salaire qu'il est question de remettre en cause

(1) 75% des élèves de seconde issus de collèges classés APV, 30% issus de collèges anciennement classés PEP IV, plus de 60% des élèves de tout le lycée issus de familles dont la CSP appartient à celles qui sont les plus défavorisées

ACCUEIL CONVIVAL DES NOUVEAUX COLLEGUES

Le 13 septembre, à l'initiative de la FSU 78, une soixantaine de collègues de la région de Mantes-Les Mureaux se réunissaient pour un pot de rentrée. Parmi eux beaucoup de nouveaux arrivés dans les établissements du secteur, notamment des jeunes collègues sortant d'IUFM et venant d'autres académies.

Les discussions n'ont pas tardé à s'engager : les conditions d'affectation des TZR, le problème des remplacements et ... les perspectives de mutation...

Les contacts établis à cette occasion devraient permettre une consolidation de la présence syndicale dans les établissements du secteur.

Des réunions identiques ont eu lieu le même jour à Trappes, Rambouillet et Achères. Au total, plus de cent vingt collègues y ont participé.

Heure d'info syndicale au collège Raymond Poincaré à Versailles

Invités à participer au collège Poincaré à l'heure d'info syndicale qui a réuni une large majorité des collègues de l'établissement, nous avons rappelé le cadre général de déréglementation dans lequel se met en place le remplacement de collègues absents. Au cours de l'échange avec les collègues, nous avons pu nous rendre compte combien l'information sur les textes (Décret, circulaire ministérielle, circulaire rectorale) et une bonne identification des enjeux (la remise en cause de nos statuts et à terme de notre métier) sont capitales pour la mobilisation. Nous sortons de la rencontre avec les collègues renforcés dans notre conviction que l'heure d'info syndicale est la meilleure arme dans les établissements pour s'informer et réfléchir ensemble pour organiser l'action : signature de la pétition, refus du protocole en CA avant l'action convergence du 12 octobre. Dans les semaines qui viennent, nous invitons les établissements à prendre des heures d'info syndicale auxquelles les responsables de la section départementale 78 sont prêts à participer. N'hésitez pas à les contacter. (snes78@versailles.snes.edu / tel : 01 30 51 79 57)

Maria Bolzinger – Jean-Marc Papin

Précarité +++ : un exemple au lycée des 7 mares de Maurepas

Juin 2004 : suppression d'un poste de secrétaire **TITULAIRE**

Septembre 2004 : sous la pression des personnels, pour la remplacer, le rectorat nomme une secrétaire qualifiée mais **CONTRACTUELLE**, mais seulement jusqu'au 30 juin, il n'y a pas de petites économies....

1^{er} juillet 2005 : la secrétaire contractuelle est **mise au chômage**.

Septembre 2005 : le chef d'établissement est invité, pour couvrir les besoins du secrétariat, à proposer au CA l'embauche de 2 **EMPLOIS VIE SCOLAIRE** (emplois du plan Borloo : jeunes de moins de 26 ans, sans qualification, en grandes difficultés d'insertion, payés au SMIC à mi-temps, Contrats de droit privé de 6 mois ou 1 an, renouvelable pour une durée de 2 ans maximum, formation "de terrain").

Lors de l'« heure d'information syndicale », les 30 collègues présents demandent unanimement que leurs représentants au CA s'opposent à ces embauches, en expliquant sur cet exemple comment la précarité devient petit à petit la norme. Les 7 élus enseignants du CA votent contre, les parents, convaincus par leurs arguments, s'abstiennent. Les autres membres du CA votent pour, tout en exprimant leurs réserves et en déplorant la précarisation et la privatisation.... La mesure ne fait pas recette.

Parole de chef d'établissement : à la question « Allez-vous recruter des EVS », la réponse : « On n'a pas le choix, l'IA nous impose d'en recruter minimum 2 par collège ».....

REPLACEMENTS

Mail reçu au S2 du SNES le 16 septembre (extraits)

« Ca y est : notre principale vient de nous informer que l'ensemble des professeurs des collèges devait se préparer à remplacer les collègues absents pour moins de 15 jours. Elle nous a précisé que la loi lui permettait de nous l'imposer et que nous devons plutôt négocier avec elle pour que tout se passe au mieux. Je suis en train de récolter des infos pour préparer l'heure syndicale qui a lieu mardi prochain dans mon collège (...). Quels conseils me donneriez vous face à cette mesure ? (...)»

Réponse apportée par le S2 du SNES (extraits)

(...)

Ce qu'il faut dire aux collègues

- C'est la première fois que le CA doit se prononcer sur l'organisation du travail des enseignants. On met là le doigt dans un engrenage bien dangereux : à quand nos emplois du temps soumis au CA ?
- Qu'il s'agit d'une dénaturation de notre métier ; quelles raisons pédagogiques peuvent justifier qu'un prof de français remplace au pied levé un prof de maths d'une classe qu'il ne connaît pas ? Il s'agira au mieux d'occuper les élèves 1 heure, au pire de les surveiller. Dans un cas comme dans l'autre c'est une activité d'animateur ou de surveillant, pas de prof. Sauf à penser qu'on entre en cours en improvisant heure après heure ce que l'on va dire aux élèves....
- Qu'en acceptant de se voir ainsi imposer jusqu'à 5 h de plus par semaine on ne peut que donner à penser qu'on n'est pas vraiment submergé de travail...
- Que les heures en question seront payées moins cher qu'une heure normale et après service fait c'est à dire avec au moins un trimestre, voire une année de retard.
- Bien mesurer les conséquences sur l'ambiance entre collègues : plus personne n'osera partir en stage, en voyage scolaire, en sortie de classe, de peur de provoquer des conflits.

Jusqu'en janvier, les volontaires seuls seront requis. Il faut faire en sorte qu'il n'y en ait pas, de façon à faire pression sur le chef d'établissement, et le ministre pour qu'il renonce à cette mesure inefficace et dangereuse.

Fin provisoire (?)

Les collègues ont voté à l'unanimité le refus du protocole ...

Dans chaque établissement, pour résister : faites signer la pétition et transmettez les noms, prénoms, des signataires (sans oublier de mentionner l'établissement) au SNES :

- ***Soit en mail : pétition@versailles.snes.edu***
- ***Soit en fax : 01.44.75.13.81***

Gardez soigneusement l'original : il vous sera utile face au chef d'établissement et au CA pour démontrer l'opposition des collègues.

Une remise des pétitions au ministère est prévue le 12 octobre